

Québec, le 21 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite aux pétitions adressées à l'Assemblée nationale et déposées le 16 février 2017 par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Mme Manon Massé, demandant un moratoire sur toute activité minière sur le territoire revendiqué par les Algonquins de Lac Barrière.

Je tiens tout d'abord à rappeler la contribution considérable aux économies régionales des différentes activités minières qui ont cours sur l'ensemble du territoire québécois libre de contraintes à l'activité minière.

Plusieurs communautés autochtones réussissent d'ailleurs à tirer parti des activités minières menées sur le territoire environnant et à profiter de manière significative des retombées économiques qu'elles génèrent, notamment par la signature d'ententes avec les sociétés minières.

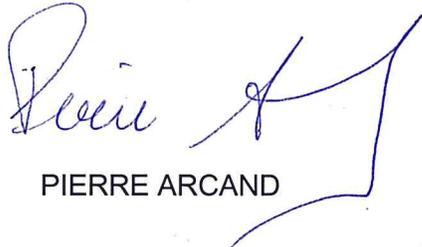
En outre, la communauté algonquine d'Abitibiwinni a récemment conclu avec le Gouvernement du Québec une entente sur la consultation relative aux activités minières. Mentionnons également les conventions nordiques et d'autres ententes conclues avec les Cris qui prévoient des modalités propres aux activités minières.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles reste ouvert à échanger avec les représentants de la communauté de Lac Barrière afin d'expliquer en quoi consistent les différentes activités minières ainsi que le cadre légal entourant ces activités, notamment sur le plan environnemental. De tels échanges pourraient même mener à la conclusion d'une entente formelle, prévoyant des modalités particulières à la satisfaction des parties.

Enfin, soulignons que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles élabore présentement une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. Cette politique concrétisera la prise en compte des droits et intérêts des communautés autochtones dans la conciliation de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Arcand', with a stylized flourish extending to the right.

PIERRE ARCAND